



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2011-02 du 19 Janvier 2011

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient d'organiser la Maison Civile de l'Empereur sous l'autorité du Grand Maître de Bouche,

Considérant qu'il convient de nommer un Prêtre du Palais, chargé de veiller à la tenue et au fonctionnement de chaque palais impériaux,

Â

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Gléonnan, par la grâce de Dieu, décrète et décrétons :

Â

Article premier

Â

M. Stéphane GRANGER est nommé Prêtre du Palais.

Â

Article 2

Â

M. Stéphanie GRANGER, Préfet du Palais, est chargée de veiller à la tenue et au fonctionnement des palais impériaux situés dans la ville de Paris, en France.

Â

Â

Frank-Marc Ier

Imperator et Rex